handicap international
humanité & inclusion

Belgique
partenaire du développement

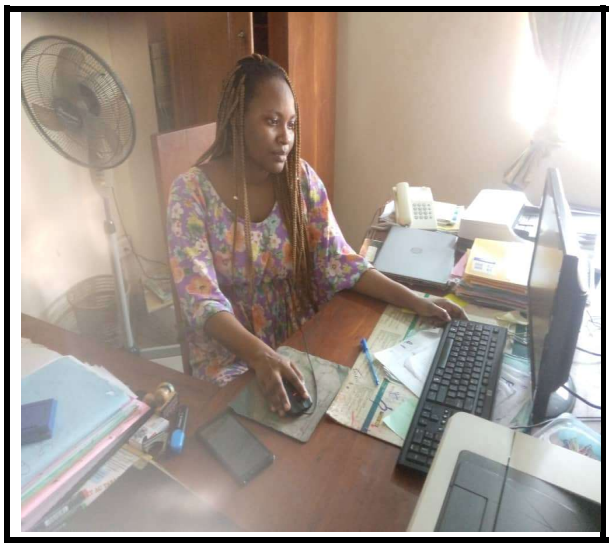

Evaluation finale du projet « Un meilleur accès à l'emploi décent pour les jeunes en situation de handicap au Bénin ».

Recommandations

Préparé par :

Agence Internationale d'Ingénierie d'Etudes et de Réalisations/AIIER
15 BP 144 Ouagadougou 15 Burkina Faso- Téléphone : 00226 25 45 07 19
Cellulaire : 00226 76 55 30 47 /00226 78 90 35 83
E-mail : hardiou@yahoo.fr

Décembre 2024

Soumis à :
Handicap International (HI)

Soumis par :
Agence Internationale d'Ingénierie d'Etudes et de Réalisations/AIIER
15 BP 144 Ouagadougou 15 Burkina Faso- Téléphone : 00226 25 45 07 19
Cellulaire : 00226 76 55 30 47 /00226 78 90 35 83
E-mail : hardiou@yahoo.fr

PROJET
Evaluation finale du projet « Un meilleur accès à l'emploi décent pour les jeunes en situation de handicap au Bénin »**.**
Décembre 2024

TÂCHE ET LIVRABLES
Rapport Final- Evaluation finale du projet « Un meilleur accès à l'emploi décent pour les jeunes en situation de handicap au Bénin » - financé par la DGD**.**

AUTEURS
HEMA Ardiouma -Evaluateur-Investigateur Principal
ADODO Pesquidoux -Co-investigateur

Cette étude est rendue possible grâce au financement de la DGD octroyé à HI. Elle a été mise en œuvre indépendamment par un consultant international en l'occurrence l'Evaluateur/AIIER avec l'appui de l'équipe technique du projet IP2 au niveau de HI. Le contenu de ce rapport relève de la responsabilité de HI et ne saurait refléter nécessairement celle de la DGD.

Photo de couverture : (1) une femme bénéficiaire du volet Emploi salarié, photographiée dans son bureau au sein de l'entreprise lui ayant octroyé un contrat à durée déterminée (CDD) après son stage ; (2) un jeune homme ayant bénéficié d'une formation dans le domaine de la cordonnerie et d'un appui en équipement lui permettant de s'installer à son propre compte, photographié dans son atelier (unité de production personnelle).

Remerciements

Le Consultant (AIIER) de l'évaluation du projet « Un meilleur accès à l'emploi décent pour les jeunes en situation de handicap au Bénin », voudrait, en ces mots, adresser ses sincères remerciements à HI pour les orientations pertinentes dont il a bénéficié au cours de la réunion de cadrage et durant tout le processus de mise en œuvre de cette mission. Il remercie aussi, les autres partenaires d'exécution du projet dans les départements de l'Atlantique et du Littoral, autorités administratives, pour leurs contributions éclairées et avisées durant les différentes étapes de cette mission.

Il témoigne sa grande reconnaissance aux partenaires institutionnels, étatiques et de la société civile du projet, à travers les différents départements, directions, agences, fonds et OSC à travers leurs équipes dans les départements de l'Atlantique et du Littoral d'une part et d'autre part aux bénéficiaires directs du projet dont les contributions fort précieuses ont permis l'élaboration du présent rapport.

Recommandations

1. Bonnes pratiques et Leçons apprises

1.1. Bonnes pratiques

L'implication de la communauté dans tout le processus de mise en œuvre du projet dans les deux départements est une pratique fort appréciable, dans la mesure où elle permet à ces acteurs de s'approprier des réalisations de l'intervention et de développer en commun accord avec les partenaires du projet les stratégies de pérennisation des acquis.

L'organisation des sessions de sensibilisation afin de mobiliser les jeunes en situation de handicap et leur famille dans le cadre du ciblage des bénéficiaires directs de l'action et autres acteurs ont permis à toutes les parties prenantes comme les OSC/OPH et les institutions étatiques en charge des questions de formation d'insertion professionnelle de proposer et de valider les listes de jeunes devant bénéficier des différentes activités. Cela est considérée comme bonne pratique qui promeut la participation communautaire /institutionnelle et la redevabilité.

La diversification des profils/métiers de formation (coiffure, couture, restauration, élevage, etc.) initiées et mises en œuvre dans le cadre du projet, est louable dans la mesure où elle a permis de travailler sur les besoins réels des bénéficiaires et de toucher un grand nombre de personnes surtout celles vulnérables (jeunes à risques et les femmes).

La facilité dans la mise en œuvre du projet s'explique par le fait qu'au moment de sa conception plusieurs acteurs/institutions y ont pris part activement : OSC/OPH, services publics, HI et autres acteurs intervenant dans le domaine de l'emploi des jeunes. Ce qui met en évidence la plus-value de la coordination et de l'implication de l'ensemble des acteurs clés des domaines de la formation professionnelle et l'emploi lors de la conception du projet.

<u>Genre et Inclusion</u> : Les principales actions du projet se sont concentrées sur les personnes vulnérables au regard de l'employabilité au Benin que sont les jeunes hommes et femmes en situation de handicap. Le ciblage de cette catégorie de bénéficiaires par le projet paraît particulièrement justifié, ceux-ci étant en général, les plus vulnérables dans les différentes communautés des localités cibles du projet. Cette stratégie de ciblage a influencé positivement la mise en œuvre du projet, d'où la nécessité d'intégrer les aspects genre et inclusion dans la conception des projets relatifs à l'insertion professionnelle.

<u>Renforcement des capacités des partenaires dans différents domaines</u> : Les différentes sessions de renforcement des capacités dispensées au profit des acteurs locaux de mise en œuvre ont portés sur les thématiques suivantes : handicap et inclusion, politique handicap, pratiques pédagogiques inclusives en milieu d'apprentissage (ii) la sensibilisation sur les compétences et les capacités des personnes en situation de handicap ; (ii) la sensibilisation sur le devoir de vigilance et la lutte contre les discriminations en lien avec le handicap. Ces formations ont été déterminantes dans l'obtention des résultats positifs du projet. Les acteurs concernés ont positivement apprécié cette formule de renforcement de capacités. Ce qui signifie que l'obtention de tels résultats dans la mise en œuvre de projet similaire nécessite un renforcement des capacités des partenaires sur plusieurs thématiques en lien avec les objectifs de l'intervention.

<u>Durabilité des acquis</u> : La durabilité des acquis a été garantie par les actions suivantes développées durant la mise en œuvre du projet : (a) l'implication des communautés à travers

les campagnes de sensibilisation, (b) l'implication des acteurs comme les OSC/OPH, des entreprises, les centres de formation, les représentants des services étatiques des départements cibles, (c) le renforcement des capacités techniques des partenaires. Ces actions ont induit au niveau des différents acteurs la conscience de l'importance de la pérennisation des acquis. Par conséquent, on constate que pour inscrire les acquis de projets similaires dans la durabilité, la réalisation de ces actions s'avèrent nécessaires.

1.2. Leçons apprises

Les enseignements tirés de la mise en œuvre du projet sont situés à deux niveaux, à savoir : conception et démarche stratégique, et mise en œuvre du projet.

Sur le Plan conceptuel et stratégique

Conception du projet. Plus de 3 ans après son démarrage, les fondements à la base de la conception du projet en particulier sont toujours d'actualité. En effet, les objectifs et résultats attendus du projet dans ce domaine de la formation professionnelle et de l'insertion socio-économique pour un accès facile et durable à l'emploi est en droite ligne avec les politiques nationales en la matière. Cela a été possible grâce à une analyse préliminaire bien élaborée afin d'identifier les besoins prioritaires de différents acteurs communautaires et institutionnels. Ce qui attire l'attention des intervenants sur la nécessité et l'importance des analyses contextuelles lors de la conception de projet similaire.

Démarche du projet. L'approche d'engagement communautaire, celle de la production des évidences (94 jeunes placés en stagiaire dans des entreprises et 95 jeunes formés dans différents métiers et installés à leur propre compte) et enfin celle du genre et inclusion utilisée dans le cadre du projet a permis d'apporter une réponse aux insuffisances en matière d'accès à l'emploi décent et durable. Ce qui s'est traduit par un engouement sans faille des différents acteurs lors de la mise en œuvre du projet. Aussi, cette approche s'est manifestée à travers l'implication des populations bénéficiaires au processus de ciblage des bénéficiaires (jeunes et femmes en situation de handicap et leurs organisations) ; ce qui augmente le taux de succès du ciblage et réduit considérablement les erreurs (exclusion) et les contestations à la fin du processus. Une telle approche permet aux acteurs de s'approprier les différentes actions qui les concernent, de situer ces actions dans la durée et ce qui permettra, par conséquent, de guider les interventions futures.

Pour réussir la mobilisation rapide et méthodiques des cibles, il s'avère nécessaire de disposer de plus de temps pour former les membres des réseaux d'Organisations de Personnes Handicapées devant mener ces opérations de mobilisations et de sensibilisation. Ceci permettra à ces acteurs de la société civile de conduire méthodiquement les séances, de s'exprimer avec conviction et d'être capable de répondre à toutes sortes de questions posées émanant du public.

Au plan de la mise en œuvre du projet

Partenariat dans la mise en œuvre : Le partenariat instauré entre les OSC, OPH, les services sociaux et les services techniques déconcentrés de formation et d'insertion professionnelle dans la mise en œuvre du projet, a permis la complémentarité dans l'exécution des activités du projet. Ce qui a été bien apprécié par les partenaires concernés.

Pour la poursuite des activités de suivi, la mise en place d'un fonds s'avère nécessaire pour renforcer le dynamisme du fonctionnement des points focaux et le renforcement des capacités des acteurs locaux pour le suivi surtout des jeunes insérés.

2. Recommandations

A l'issue des analyses, des différentes réalisations et stratégies du projet, un certain nombre de forces et d'insuffisances /faiblesses ont été notées. Les recommandations issues de l'analyse des insuffisances et faiblesses de l'intervention sont présentées dans le tableau ci-après.

Solutions proposées	Période				Acteurs responsables
Niveau Stratégique		**An1**	**An2**	**An3**	
Mettre en œuvre une troisième phase du projet IP (IP 3) en vue de consolider les acquis fort appréciables enregistrés.	Court et Moyen Terme (action future)	**X**	**X**	**X**	**DGD, HI**
Niveau opérationnel					
Recommandation 1 : Les acteurs en charge de la gestion des fonds destinés à faciliter le déplacement des jeunes lors des formations doivent prendre les dispositions nécessaires pour que les bénéficiaires puissent entrer en possession de leur frais dans le délai requis (avant la fin de chaque mois par exemple).	Moyen Terme (action future)	**X**	**X**	**X**	**HI**
Recommandation2 : Intensifier la communication entre les bénéficiaires directes et l'équipe de projet de HI sur les critères d'admissibilité aux différents fonds du projet (appui en soins de réadaptation, en aides techniques, en frais de déplacement dans le cadre de la formation, en frais de formations professionnelles, en allocation de stage et en subvention aux meilleurs plans d'affaires post formation)	Moyen Terme (action future)	**X**	**X**		**Bénéficiaires directes, OPH et HI**
Recommandation 3 : Planifier systématiquement un suivi périodique, mensuel par exemple, de chaque personne formée ou en stagiaire afin de s'imprégner de sa situation sur les lieux de formation ou de stage.	Moyen Terme (action future)		**X**	**X**	**AnpE, DESTFP, FODEFCA, OSC/OPH, HI**
Recommandation 4 : Augmenter la durée de sessions de formation : **Recommandation 4a : Formations complémentaires des jeunes dans les métiers** : prévoir des sessions de courtes durée (1 à 2 semaines) 3 à 4 mois après l'installation des jeunes formés, afin de pallier aux difficultés qu'ils rencontrent déjà dans leurs microentreprises et d'acquérir des connaissances complémentaires pour améliorer leur prestation.	Moyen Terme (action future)		**X**	**X**	**CFPA et HI**
Recommandation 4b : Formation des OSC/OPH et autres acteurs : prévoir une à deux journées supplémentaires lors des sessions pour faire des études de cas permettant d'améliorer leur niveau d'assimilation du contenu des formations dispensées.	Moyen Terme (action future)	**X**	**X**		**CFPA et HI**
Recommandation 5 : Mettre à la disposition des jeunes et OSC/OPH formés des supports de formation ; **Formation des OSC/OPH et autres acteurs** : prévoir des supports de formation comme une synthèse du contenu des modules de formation, afin que les formés	Moyen Terme (action future)	**X**	**X**		**Centres de formation, DESTFP et FODEFCA**

Solutions proposées	Période				Acteurs responsables
puissent république la formation reçue à leur membre toute chose d'augmenter le niveau de maitrise des thématiques de formation dispensées.					
Recommandation 6 : Renforcer le suivi post formation, dans le cadre de la transition professionnelle vers l'emploi	Moyen Terme (action future)		**X**	**X**	**DDASM, FAPHB et autres OSC**
Recommandation 7 : Pérennisation de la plateforme pluri acteurs (comment s'assurer de son autonomisation ? Poursuivre le plaidoyer en vue de l'institutionnalisation du cadre de concertation pluri acteurs actifs afin de le faire porter par des structures étatiques comme les DDASM.	Moyen Terme (action future)		**X**	**X**	**HI, DDASM**
Recommandation 8 : L'institutionnalisation des mécanismes de soutiens financiers : Mener un plaidoyer auprès des services compétents du ministère en charge des affaires sociales afin que les aspects pris en compte par ces mécanismes soient totalement couverts par les arrêtés pris dans le cadre de l'application des décrets de la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapés en République du Bénin	Moyen Terme (action future)		**X**	**X**	**FAPHB et HI**

Plan d'action des recommandations

Solutions proposées	Période			Acteurs responsables
Niveau Stratégique	**An1**	**An2**	**An3**	
Mettre en œuvre une troisième phase du projet IP (IP 3) en vue de consolider les acquis fort appréciables enregistrés.	**X**	**X**	**X**	**DGD, HI**
Niveau opérationnel				
Recommandation1 : Faciliter le déplacement des jeunes lors des formations et des stages				
Activité1 : mettre à temps à la disposition des acteurs en charge de la gestion des fonds destinés à faciliter le déplacement des jeunes lors des formations	**X**	**X**		**HI**
Ativité2 : mettre à temps à la disposition des jeunes leur frais de déplacement, par exemple avant la fin de chaque mois calendaire ;	**X**	**X**		**HI, AnpE, DESTFP, FODEFCA**
Recommandation2 : Accès aux différents Fonds du projet				
Activité 1. Informer/sensibiliser les jeunes bénéficiaires potentiels sur les critères de ciblages ou approche spécifique « projet personnalisé »	**X**			**Bénéficiaires directes, OPH et HI**
Activité2 : Informer/sensibiliser les jeunes sur les objectifs visés par Fonds dans le cadre du projet IP	**X**			**Bénéficiaires directes, OPH et HI**
Activité 3 : Discuter/valider avec les jeunes et les OSC/OPH sur les critères d'admissibilité aux différents fonds du projet IP	**X**	**X**		**Bénéficiaires directes, OPH et HI**
Recommandation 3 : Suivi des jeunes formés ou en stage				
Activité1 : organiser des visites d'échanges avec les jeunes en stage dans leur lieu de stage	**X**	**X**		**AnpE, DESTFP, FODEFCA, OSC/OPH, HI**

Solutions proposées	Période			Acteurs responsables
Activité 2 : organiser des visites d'échanges avec les jeunes formés et installés à leur propre dans leur lieu de travail (micro-entreprise)		X	X	**AnpE, DESTFP, FODEFCA, OSC/OPH, HI**
Recommandation 4 : Augmenter la durée de sessions de formation :				
Activité 1 : effectuer des formations complémentaires de courtes durée (1 à 2 semaines) 3 à 4 mois après l'installation des jeunes formés		X	X	**CFPA et HI**
Activité 2 : poursuivre la formation OSC/OPH et autres acteurs et augmenter de un à deux jours la durée de chaque session de formation	X	X		**CFPA et HI**
Recommandation 5 : **Mettre à la disposition des jeunes et OSC/OPH formés des supports de formation** ;				
Activité 1 : mettre des supports de formation à la disposition des OSC/OPH et autres acteurs :formés dans le cadre du projet IP.	X	X		**Centres de formation, DESTFP et FODEFCA**
Recommandation 6 : **Renforcer le suivi post formation, dans le cadre de la transition professionnelle vers l'emploi**				
Activité 1 : effectuer des visites périodiques auprès des jeunes formés et insérés		X	X	**DDASM, FAPHB et autres OSC**
Activité 2 : organiser des visités d'échanges entre les jeunes insérés dans la vie professionnel		X	X	**DDASM, FAPHB et autres OSC**
Recommandation 7 : Pérennisation de la plateforme pluri acteurs				
Activité1 : Poursuivre le plaidoyer en vue de l'institutionnalisation du cadre de concertation pluri acteurs actifs afin de le faire porter par des structures étatiques comme les DDASM.		X	X	**HI, DDASM**
Recommandation 8 : L'institutionnalisation des mécanismes de soutiens financiers :				
Activité1 : effectuer un plaidoyer auprès des services compétents du ministère en charge des affaires sociales afin que les aspects pris en compte par ces mécanismes soient totalement couverts par les arrêtés pris dans le cadre de l'application des décrets de la loi portant protection et promotion des droits des personnes handicapés en République du Bénin		X	X	**FAPHB et HI**